

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 11 avril 2022

Présents : MM. BES, ZANDOMENEGHI

Excusés : Mme RAOUX (Présidente), M. LE GALL

Nous souhaitons un prompt rétablissement à la présidente, sérieusement blessée au genou.

CORRESPONDANCE

VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN : Reçu votre courrier pour match déplacé contre Eyragues O. Report au 17 avril, voir calendrier du championnat.

FC MONTEUX : Reçu votre courrier sur la journée FestiFoot U13F, transmis au Comité Directeur